

MASTER 1

SICENCES ET TECHNOLOGIES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PARCOURS MOUVEMENT, ERGONOMIE, HANDICAP (MEH)

Dispositif Validation des Acquis Professionnels (VAP) et formation continue

Public Concerné : Kinésithérapeutes diplômés (D.E. ou diplôme d'exercice étranger ou formation de même nature) en exercice depuis au moins 2 ans.

Pré-requis : Connaissances de base scientifiques, en anglais et informatique nécessaires.

L'objectif : permettre de valider la 1^{ère} année de Master et d'obtenir une reconnaissance de ce niveau. Ce dispositif est une **formation complémentaire** à vos acquis obtenus par le biais de votre formation initiale et de votre expérience, en vous apportant **une compétence complémentaire scientifique de recherche (les dimensions « cœur de métier » liées à l'ergonomie et au handicap sensori-moteur sont validées par la Validation des Acquis Personnels et Professionnels – VAPP).**

Contenu :

→ METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET ETUDE DES PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES– 63 heures

Objectif : Se préparer à concevoir, réaliser, rédiger (rapport de recherche) et communiquer sur un travail de recherche (poster, soutenance et publication scientifique)

- **Méthodologie de la recherche :** recherche documentaire, docimologie, plans expérimentaux, études observationnelles, épidémiologie, cadre réglementaire, éthique, traitement et analyse des données, statistiques, (25h)
- **Traitement du signal :** théorie et mise en applications (18h)
- **Elaboration de questionnaires d'enquête** (20h)

→ TRAVAUX PERSONNELS – 220 heures minimum

Objectif : concevoir, réaliser et communiquer un travail de recherche (article scientifique et/ou communication orale en congrès)

Il est important de souligner qu'un travail personnel important est à fournir pour répondre aux exigences de la formation, les travaux de recherche à réaliser, l'élaboration d'un questionnaire, la rédaction du mémoire...

→ **STAGE EN LABORATOIRE DE RECHERCHE OU TERRAIN DE RECHERCHE CLINIQUE ET REDACTION D'UN MEMOIRE** (encadré par un responsable de stage validé au préalable). **La dimension « terrain de stage » peut être validée sur votre lieu d'exercice (s'il est en adéquation avec vos objectifs et les exigences de la formation, et en accord avec le responsable du Master)**

→ **AUTRES UNITES D'ENSEIGNEMENT :** les stagiaires sont dispensés du suivi des autres Unités d'Enseignement du Master 1 (liées à l'ergonomie et au handicap sensori-moteur, etc) par le passage de leur dossier (en amont de la formation) en Commission de Validation des Acquis via une Validation des Acquis Professionnels.

Regroupements : 4 séminaires de 3 jours :

14, 15, 16 octobre 2019 – 25, 26, 27 novembre 2019 – 13, 14, 15 janvier 2020 - 16, 17, 18 mars 2020 à Grenoble (Domaine Universitaire – UFR STAPS – 1741 rue de la Piscine – 38 610 Gières)

Validation : Contrôle continu pour la validation des différents contenus de la formation, production et soutenance d'un mémoire, publication : **session fin mai 2020**

Renseignements pédagogiques : Monsieur Vincent NOUGIER (Responsable du Master) :
vincent.nougier@univ-grenoble-alpes.fr

Formalités de Candidature et Inscription :

- Dépôt de candidature via le site internet de l'Université Grenoble Alpes (application « e-candidat » à compter de début mars 2019 (*attention à la date limite de dépôt des dossiers : début juin 2019*))

Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à candidater au plus tôt.

- **Traitement de la demande de VAPP :** le dossier de demande de VAPP doit être déposé **en même temps que le dossier de candidature**, via le site de l'Université et l'application « e-candidat » (*si vous rencontrez des difficultés pour le dépôt du dossier VAPP, contactez Stéphanie MORIN – voir ci-dessous*)

L'admission sera effective sous réserve du résultat du passage en Commission de Validation des Acquis et du nombre de places disponibles. La formation aura lieu à condition d'avoir 8 inscrits minimum.

Contacts Formation Continue et VAPP :

Stéphanie MORIN: stephanie.morin@univ-grenoble-alpes.fr / Tel : 04 56 52 89 79

NB : les candidats salariés sont invités à se renseigner auprès de leur employeur concernant la prise en charge du coût de la formation : un devis peut être fourni sur demande.

Coût : 2 075 euros (tarif qui sera soumis au vote du CA en mars 2019) : mise en place d'un contrat ou convention de formation.

S'ajoutent ± **243 euros de droits d'inscription** qui eux sont réglés directement auprès de la scolarité de l'UFR APS à l'inscription.

Possibilité Poursuite d'Etudes : Master 2 STAPS ou autre Master extérieur